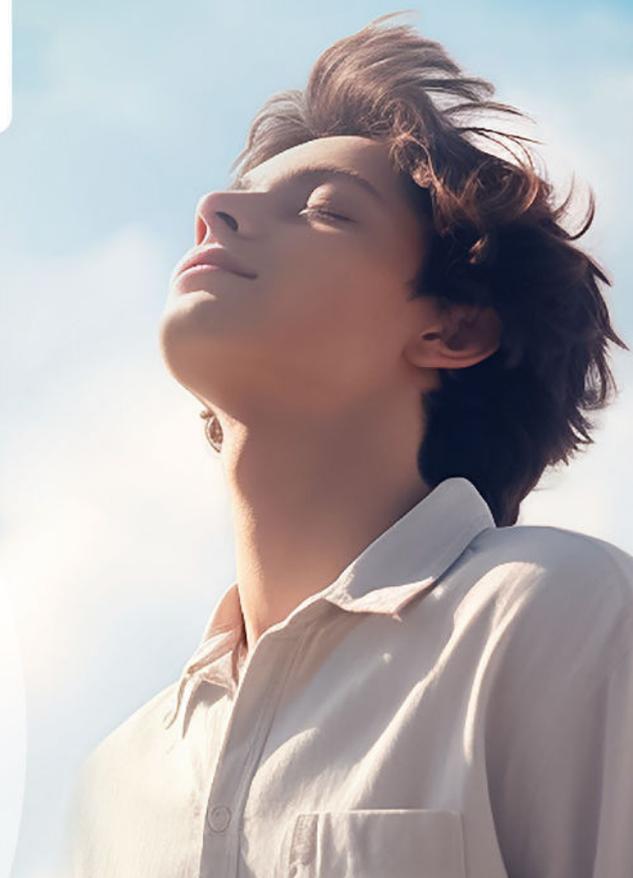


**Ensemble,  
engageons-nous  
pour la qualité  
de l'air !**



# **Signature de la Charte Air-Santé Haute-Alsace**

Maison du Territoire • 12 juillet 2025

## **CONTACT PRESSE**

---

**Orlane FOUCAULT** | Attachée de presse m2A  
06 45 86 16 47 • orlane.foucault@m2A.fr

# Sommaire

Une charte Air·Santé pour une action partenariale à 360° en faveur de la qualité de l'air pour tous	03
Contexte & objectifs de la charte	04
Trois grands piliers d'actions pour améliorer la qualité de l'air	05
Une gouvernance partagée & un suivi rigoureux	06
Des engagements concrets pour fédérer et agir à la bonne échelle	07
Un partenariat territorial large « public-privé »	08
A l'origine de la charte Air·Santé Haute-Alsace (verbatim)	10

# UNE CHARTE AIR·SANTÉ POUR UNE ACTION PARTENARIALE À 360° EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR POUR TOUS

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et ses partenaires publics et privés s'engagent autour d'une charte ambitieuse et novatrice pour réduire la pollution de l'air et protéger la santé des habitants.

La charte Air·Santé Haute-Alsace a ainsi été signée le samedi 12 juillet à la Maison du Territoire à Sausheim (68) en présence des représentants des collectivités de Haute-Alsace, EPCI et PETR (en y incluant le secteur de Sélestat Alsace-Centrale), les chambres consulaires, les fédérations professionnelles ainsi que des acteurs économiques engagés.



**Une Charte Air·Santé Haute-Alsace coconstruite pour renforcer l'action territoriale en faveur de la qualité de l'air et de la santé publique.**

Portée par m2A, en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace, ATMO Grand Est, les EPCI et PETR de Haute-Alsace ainsi que les partenaires économiques, **la Charte Air·Santé incarne une dynamique collective inédite. Elle vise à coordonner les efforts publics et privés pour agir sur les principales sources de pollution de l'air**, notamment les transports et le chauffage domestique, tout en développant des alternatives de mobilité plus durables et moins émettrices. **Cette charte se distingue par son approche concertée, volontaire et fondée sur une démarche de progrès continu**, en lien avec les recommandations sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

# CONTEXTE & OBJECTIFS DE LA CHARTE



Soucieuse des impacts de la pollution de l'air sur la santé publique, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a, depuis 2022, engagé une dynamique ambitieuse en lien avec son Plan Climat Nouvelle Donne. En partenariat avec ATMO Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), m2A a mené des études approfondies pour objectiver la situation de la qualité de l'air sur le territoire haut-rhinois. Ces analyses ont révélé que 100 % de la population du Haut-Rhin est exposée à des concentrations de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

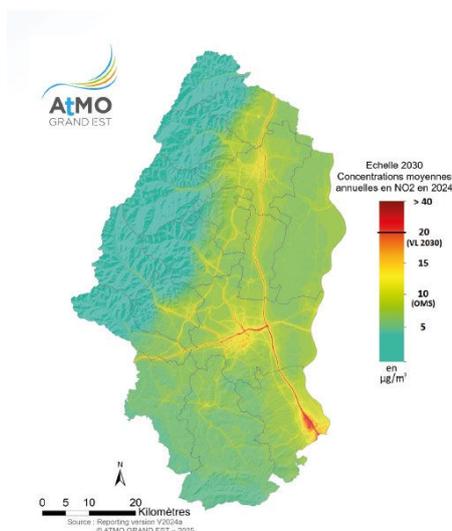
Dans ce contexte, et face à une urgence environnementale et sanitaire qui concerne l'ensemble du territoire, m2A a piloté une phase de co-construction réunissant les collectivités voisines, les acteurs économiques, les représentants de la société civile (notamment via le Conseil de Développement), ainsi que de nombreux partenaires techniques.

Cette démarche collective, exemplaire à l'échelle nationale, a abouti à l'élaboration de la Charte Air-Santé Haute-Alsace.

Cette charte poursuit un triple objectif :

1. **Améliorer durablement la qualité de l'air** par des actions concrètes et mesurables,
2. **Agir collectivement à tous les niveaux du territoire**, dans un esprit de coopération renforcée,
3. **Préserver la santé publique**, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les outils de surveillance d'ATMO Grand Est.

Elle constitue une réponse opérationnelle aux grands enjeux de santé environnementale, tout en s'inscrivant dans la stratégie territoriale de transition énergétique portée par m2A.



Niveau de concentration en Dioxyde d'azote sur le Haut-Rhin en 2022 - ATMO Grand Est

# TROIS GRANDS PILIERS D'ACTION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

## 1. Promouvoir des véhicules moins émissifs

**La transition vers des véhicules moins polluants est un levier prioritaire. Cette transition passe par :**

- Poursuivre la conversion de leurs flottes (électrique, biogaz, hydrogène),
- Installer de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous,
- Encourager l'usage du transport en commun et des mobilités partagées par des campagnes ciblées.

## 2. Accompagner le changement des pratiques de mobilité

**L'adoption de comportements de mobilité respectueux de l'environnement passe par :**

- Le développement de schémas cyclables à l'échelle intercommunale,
- L'incitation au covoiturage, au télétravail et à l'autopartage,
- L'intégration d'un volet « mobilité durable » dans tous les documents d'urbanisme.

## 3. Encourager les systèmes de chauffage moins polluants

**Le chauffage au bois, lorsqu'il est mal maîtrisé, contribue significativement aux émissions de particules. Les actions envisagées comprennent :**

- Le soutien à l'achat d'équipements performants labellisés (exemple : Flamme Verte),
- Des opérations d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements anciens,
- Une meilleure information du grand public sur les bonnes pratiques de chauffage.

# UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE & UN SUIVI RIGOUREUX

La gouvernance de la charte s'appuie sur une logique de transparence et de coordination inter-institutionnelle.



Elle comprend :

- **Un « Observatoire Air-Santé »**, spécialement créé et piloté par m2A en partenariat avec ATMO Grand Est, qui publiera un rapport annuel sur les indicateurs-clés de qualité de l'air et d'impacts sanitaires,
- **Un comité politique**, réunissant les élus des EPCI signataires, qui fixe les grandes orientations,
- **Un comité technique**, composé des services opérationnels, pour assurer la mise en œuvre et le partage des bonnes pratiques,
- **Une animation de territoire**, confiée à m2A, qui assurera la coordination des actions et l'organisation des groupes de travail thématiques.



## Données clés

- 100 % de la population haut-rhinoise exposée à des concentrations de PM<sub>2,5</sub> supérieures aux normes OMS,
- 44 % de la population du Haut-Rhin exposée à des niveaux excessifs de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>),
- 73 % de la population du Haut-Rhin exposée à des niveaux excessifs de PM<sub>10</sub>,
- 1 observatoire dédié, 3 axes stratégiques, près de 30 signataires engagés,
- 21 collectivités engagées dans la Charte Air-Santé Haute-Alsace,
- 8 partenaires économiques engagés dans la Charte Air-Santé.

# DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR FÉDÉRER ET AGIR A LA BONNE ECHELLE

La charte permet à chaque collectivité ou partenaire signataire d'adopter un plan d'action sur mesure, selon ses compétences et priorités.

Parmi les actions déjà identifiées :

- L'élaboration de **plans de mobilité simplifiés** (PdMS),
- La régulation de trafic sur les axes les plus exposés,
- Le soutien à la rénovation énergétique via des dispositifs existants comme **France Rénov'**,
- Des actions de **sensibilisation grand public** : campagnes sur les bons gestes, ateliers, plateformes d'engagements citoyens.



# **UN PARTENARIAT TERRITORIAL LARGE « PUBLIC-PRIVÉ »**

**Ce projet fédérateur a déjà réuni près de 30 partenaires : des intercommunalités et PETR alsaciens, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ainsi que des partenaires économiques (chambres consulaires, fédérations et corporations professionnelles...).**

**Se sont ainsi engagés dans la Charte Air-Santé Haute-Alsace :**

- La Collectivité européenne d'Alsace (CeA),
- la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
- la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin,
- Colmar Agglomération,
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),
- la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,
- la Communauté de Communes du Pays de Rouffach,
- la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- Saint-Louis Agglomération,
- la Communauté de Communes Sud Alsace Largue,
- la Communauté de Communes du Sundgau,
- la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- la Communauté de Communes du Val d'Argent,
- la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach,
- la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- la Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin,
- le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon,
- le PETR Sélestat Alsace Centrale,
- le Pays du Sundgau,
- le Pays Thur Doller,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole,
- la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA),
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Haut-Rhin,
- l'Union des Corporations Artisanales (UCA) Mulhouse Sud-Alsace,
- la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Haut-Rhin (CPME 68),
- la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin,
- le Syndicat Professionnel des Travaux Publics du Haut-Rhin,
- la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers Alsace (FNTR).

**Cette diversité témoigne de la volonté commune d'agir concrètement sur la qualité de l'air, en mutualisant les moyens et en adaptant les solutions à chaque territoire.**

## A l'origine de la charte Air-Santé Haute-Alsace

- **La volonté de s'engager face aux enjeux de santé publique**

« Cette charte est remarquable pour deux raisons : elle traite d'un sujet souvent invisible, la qualité de l'air, en mettant au cœur la santé de toutes et tous ; elle est également collective, territoriale. Sur le Grand Est, c'est une première !

Nos données montrent une amélioration globale de la qualité de l'air ces dernières années, mais il reste des efforts à faire, notamment sur les particules fines (liées au chauffage au bois) et sur l'ozone (en hausse à cause du changement climatique). Cette charte va donc dans le bon sens en prenant en compte ce qui compte vraiment, la santé de chacun. »

**Etienne KOSZUL**  
**Directeur Général d'ATMO Grand-Est**

- **Une démarche de co-construction née d'une impulsion locale**

« A l'heure où le gouvernement recule sur les ZFE, nous avons fait le choix collectif de maintenir une démarche globale, issue du terrain, associant la société civile via le Conseil de Développement, mais aussi le monde économique et toutes les intercommunalités du Haut-Rhin. Notre objectif commun est clair : la santé de nos concitoyens.

La signature de la Charte Air-Santé Haute-Alsace, c'est un moment exceptionnel de concrétisation, non seulement d'un travail, mais d'une philosophie que nous avons construite ensemble dans le département. C'est une victoire du bon sens, de la collaboration et de l'entente. La Maison du Territoire en est le symbole car elle incarne ce lien entre politique et économie, entre intercommunalités, chambres consulaires et partenaires économiques.

Signer cette charte Air-Santé, c'est marquer une cohérence collective, une responsabilité partagée, en ayant fait le choix de sortir d'une action seulement locale. En effet, la pollution ne connaissant pas de frontières, c'est à l'échelle du département que notre action doit être menée, pour plus d'impact et de cohérence.

La signature de cette charte ne constitue pas la dernière étape de ce processus qui a commencé il y a deux ans, mais au contraire le début de nouvelles perspectives pour l'amélioration de la qualité de l'air à grande échelle. »

**Fabian JORDAN**  
**Président de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

- **Un portage à plus grande échelle pour une ambition partagée**

« Cette charte est un nouveau départ, celui d'un engagement collectif, et il n'est pas une fin en soi. La CeA sera un acteur actif aux côtés de tous.

La CeA agit déjà avec différentes mesures, comme avec le R-pass qui permet de réguler le trafic des poids lourds tout en finançant l'entretien de nos infrastructures et la protection de notre environnement, ou le Plan Vélo qui renforce les infrastructures cyclables structurantes et leur entretien, pour favoriser les déplacements quotidiens, encourager le tourisme à vélo. Nous plaçons également depuis longtemps pour la limitation de vitesse sur les axes autoroutiers qui traversent m2A.

La dynamique collective de cette charte est essentielle pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux.

**Jean-Luc SCHILDKNECHT**

**Conseiller d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)**

